

Le parcours naissance



➤ Les démarches à réaliser de la grossesse à la naissance de votre enfant

Préparer l'arrivée de votre enfant

- ☐ Pensez à **déclarer l'arrivée de votre enfant** lors de votre premier trimestre par votre professionnel de santé ou directement en ligne sur le caf.fr espace **Mon compte**.

Vous pourrez ainsi **bénéficier d'aides sous conditions** d'éligibilité telles que :



La prime à la naissance ou à l'adoption



L'allocation de base
Prestation d'accueil du
jeune enfant (PAJE)



Les aides
à la garde d'enfant

Les démarches à faire à la naissance

- ☐ Pensez également à **déclarer la naissance de votre enfant** auprès de la Caf pour que vos droits soient à jour. Vous pourrez ainsi bénéficier d'accompagnement et d'aides sociales financières tels que :



les modes de garde
par les établissements
du jeune enfant,
une assistante maternelle,
une garde à domicile



pour une **cession**
ou une **réduction d'activité**



des infos auprès
des **relais petite enfance**

À noter



A partir du **2ème enfant** :
les allocations familiales
versées automatiquement
dont le montant varie selon
les revenus du foyer.



Le saviez-vous ?

La Caf contribue aussi au financement des crèches collectives, municipales ou privées. + d'infos sur monenfant.fr

+ BON À SAVOIR

Sachez que tout au long de la vie, la Caf propose des aides et un accompagnement pour faire face aux événements et difficultés pouvant fragiliser la sphère familiale, notamment par ses aides financières familiales.

+ d'infos dans le règlement intérieur d'action sociale des aides financières aux familles sur caf.fr



monenfant.fr
le site des
parents



Les lieux
d'accueil
enfants
parents (**LAEP**)

La protection
maternelle
infantile (**PMI**)

Le programme
PRADO

CLEMI
Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information

 **mes droits**
sociaux
[gouv.fr](https://mesdroits.gouv.fr)